

# PLU

Plan Local d'Urbanisme

V.1 - PLAN DE ZONAGE  
PARTIE Nord  
Ech : 1/5 000

PLU approuvé par DCM du 12 mars 2009  
1ère modification approuvée par DCM du 14 avril 2011  
2ème modification approuvée par DCM du 3 mai 2012  
1ère révision simplifiée approuvée par DCM du 3 mai 2012

Mairie de Lattes - service urbanisme  
tel: 04 67 99 74 80 / fax: 04 67 99 77 83

Ref : latt20plu12rs1\_d5n

- Limites de zones
- U Zones urbanisées
- AU Zones à urbaniser
- A Zones agricoles
- N Zones naturelles

Emplacements réservés

Espaces Boisés Classés

300 m Zone de bruit des infrastructures de transport terrestre

100 m Zone non aedificandi

Eléments du paysage identifiés L 123.1.7 :

Corridors verts

Ilôt à protéger et à mettre en valeur au titre de l'Art. 123.1 A1.7

Zones bleues "B" du PPRi : zones inondables d'aléa modéré

Zones rouges "R" du PPRi : zones inondables naturelles, peu ou non urbanisées, d'aléa indifférencié

Zones rouges "Ru" du PPRi : zones inondables densément urbanisées soumises à un aléa grave

Zones rouges "Ru1" du PPRi : zones inondables densément urbanisées soumises à un aléa très grave

